

Dossier spécial

# Loi fédérale sur l'électricité

**NON** à la loi sur  
l'électricité  
le 9 Juin 2024

[loielectricite-non.ch](http://loielectricite-non.ch)



# Éditorial

*Chère lectrice, cher lecteur,*

## **La loi sur l'électricité : le sacrifice de notre nature**

Le 9 juin 2024, nous voterons sur la loi fédérale sur l'électricité (Loi relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables) – cet acte, adopté par le Parlement en septembre dernier, modifie plusieurs lois pour promouvoir les énergies renouvelables, au détriment de la nature et du paysage.

Symboliquement, la protection de la nature brûle en Suisse. Bien que nous sachions tous qu'une nature forte est le seul garant d'un avenir sûr, notre Parlement veut donner une priorité presque absolue à la production d'énergie, dans la précipitation et par peur d'un hypothétique « blackout ». La protection de la nature et du paysage, pourtant si caractéristiques de notre pays, est, elle, reléguée au second plan, sacrifiée dans une volonté de construire des infrastructures électriques. Soudainement, on devrait pouvoir défricher facilement des forêts pour construire des éoliennes, détruire des espaces de nature intacte – en plein dans nos Alpes – pour ériger des parcs solaires géants, et abolir la protection des cours d'eau et des réserves d'oiseaux d'eau pour de nouveaux projets hydrauliques.

La loi sur l'électricité fait primer la production d'électricité sur pratiquement tout autre intérêt. Les cantons peuvent donc justifier presque toute atteinte à la nature, et les tribunaux ne pourront plus vérifier si la balance des intérêts – entre celui de la production d'énergie et celui de la protection de la nature – a été consciencieusement effectuée. Rappelons que la construction d'infrastructures de production d'énergie est déjà possible, même hors milieu urbain, mais que les lois de protection de la nature constituent des garde-fous pour éviter la destruction automatique de milieux naturels protégés. La loi sur l'électricité supprime ces garanties minimales !

Notre nature, nos biotopes, nos arbres sont déjà soumis à une pression massive. Au cours des 100 dernières années, la biodiversité a gravement diminué en Suisse ; un tiers des espèces et la moitié des habitats sont déjà menacés. Cependant, on construit, on bétonne, on détruit à tout va. Désormais, la pression sur les paysages intacts sera encore plus lourde. On veut sacrifier la nature sur l'autel de la production d'énergie, au nom d'une protection du climat mal comprise ! Si nous voulons une chance de survie à la crise climatique, le climat et la nature doivent être protégés conjointement, et non être mis en concurrence.



**VERA WEBER**  
Présidente  
Fondation Franz Weber

Les forêts jouent un rôle particulièrement essentiel pour notre environnement : elles protègent contre les dangers naturels et les nuisances, stabilisent les sols, séquestrent le carbone, assurent des réserves d'eau et constituent un habitat irremplaçable pour d'innombrables espèces. Elles sont indispensables au bien-être et à la santé des êtres humains. Or, pour chaque éolienne, il faut défricher environ 1 hectare de forêt ! Sans compter les chemins d'accès, d'une largeur de 6 mètres, qui entailleront les milieux naturels. Une catastrophe pour les sols, altérés par la construction des éoliennes, des socles en béton et de ces routes, jusqu'au sous-sol et pour des centaines d'années.

Il n'existe en réalité aucune bonne raison d'affaiblir la protection de notre nature, de nos forêts et de nos zones alluviales pour la production d'énergie en Suisse. Le développement de l'énergie solaire sur les toits, façades et infrastructures existants peut couvrir 110% des besoins annuels en électricité en Suisse (selon une étude de la Confédération), et ce sans détruire un seul mètre carré de nature !

Nous avons (encore) la chance en Suisse que le peuple - le souverain - puisse avoir le dernier mot. Ainsi, le 9 juin, nous pourrons voter sur la loi sur l'électricité, une loi qui remet fondamentalement en question des décennies de protection de la nature en Suisse.

En votant NON à la loi sur l'électricité, nous la renvoyons à l'expéditeur et demandons à nos parlementaires élus de revoir leur copie. Tous les paragraphes nuisibles à la nature doivent être revus et corrigés, et la protection de la nature doit à nouveau avoir la priorité !

*Votre Vera Weber*

**Grâce au potentiel solaire sur les toits et les infrastructures,  
pas besoin de détruire un seul mètre carré de nature!**

Selon une étude\* de l'Office fédéral de l'énergie mise à jour récemment, la Suisse peut produire plus de 110% de sa consommation annuelle actuelle d'électricité - et même toute sa consommation prévisible en 2050 - rien qu'en utilisant le potentiel de l'énergie solaire sur les toits et façades disponibles et appropriés. Pas besoin de détruire un seul mètre carré de nature, pour couvrir nos besoins en électricité - ce d'autant plus que nous produisons aussi de l'énergie hydraulique en hiver.

<https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/actualites-et-medias/communiqués-de-presse/mm-test.msg-id-74641.html>



Des parcs solaires  
dans mes montagnes?

**NON**

à la loi sur  
l'électricité  
le 9 Juin 2024

loielectricite-non.ch



Construction du parc éolien de Gersbach en Forêt-Noire, Allemagne

# Nous ne voulons pas d'une écologie contre la nature



**PHILIPPE ROCH**  
Membre des conseils des fondations  
Franz Weber et Helvetia Nostra  
Ancien directeur de l'office fédéral  
de l'environnement, des forêts et du  
paysage

L'acte modificateur unique soumis en votation le 9 juin est le produit d'une écologie superficielle qui sacrifie l'essentiel, la nature, sur l'autel d'une hystérie électrique.

Nous avons besoin d'électricité, mais encore bien davantage de la nature pour l'eau, l'air, la nourriture, le bien-être, la santé et la joie de vivre. Privés de l'action bienfaisante de la Nature, les humains deviennent psychologiquement et physiquement malades. Puisqu'on parle d'électricité pour lutter contre les changements climatiques, n'oublions pas que la nature, les

écosystèmes et tout spécialement les forêts sont les meilleurs bastions contre les changements climatiques, car ils tempèrent le climat et absorbent naturellement le CO2.

L'acte modificateur unique démantèle la fragile législation actuelle sur la protection de la nature et du paysage. Il libérera d'immenses forces destructrices que plus rien ne pourra arrêter.

La protection de la Nature en Suisse est ancrée sur quatre piliers dans la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) :

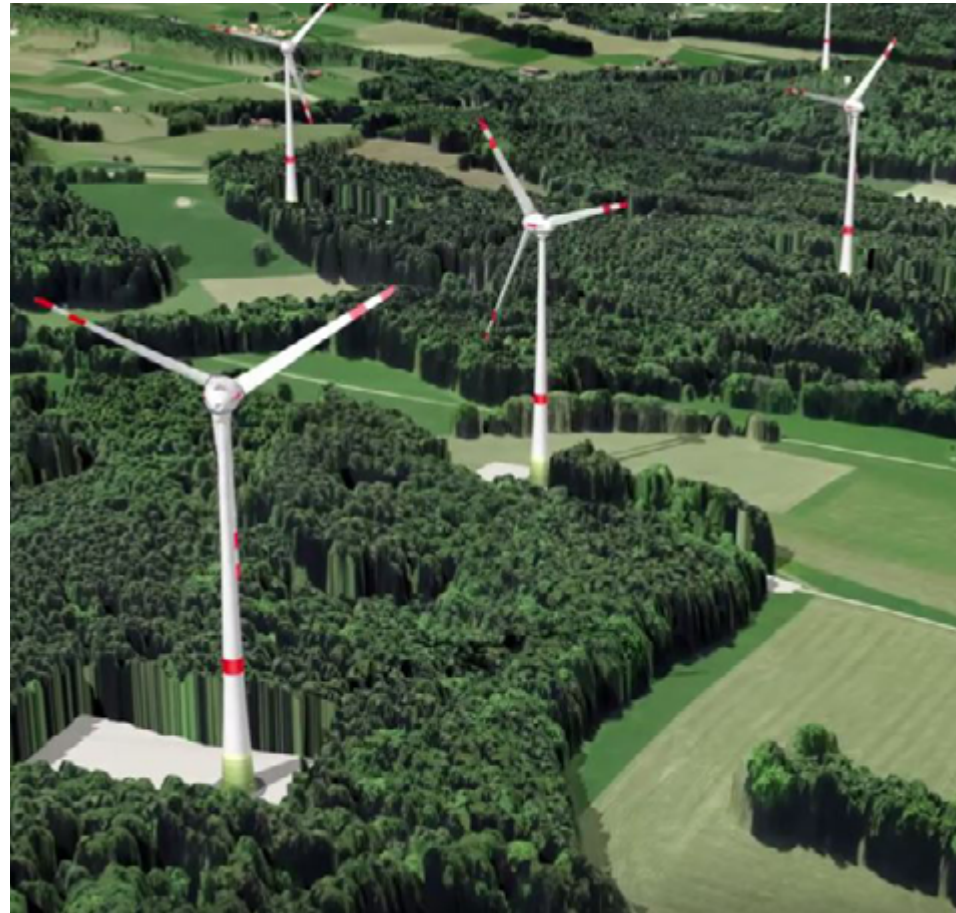


1. Les autorités, dans l'accomplissement des tâches de la Confédération, doivent ménager les paysages, la nature et les monuments historiques (art. 3 LPN).
2. Le Conseil fédéral établit un inventaire des objets d'importance nationale. Les objets inscrits à l'inventaire doivent être conservés intacts, pour le moins ménagés au moyen de mesures de reconstitution ou de remplacement. (art. 5 et 6 LPN).
3. Le Conseil fédéral désigne les biotopes d'importance nationale (art. 18, 18a, 23a LPN)
4. Les communes et les organisations d'importance nationale peuvent faire recours contre des décisions des cantons ou des autorités fédérales qui portent préjudice à la nature (art. 12 LPN).

Or, l'acte modificateur unique affaiblit chacun de ces quatre piliers en déclarant d'emblée une importance nationale des barrages, éoliennes et champs de panneaux solaires, supérieure aux autres intérêts cantonaux et nationaux, rendant ainsi inopérant le droit de recours et toute pesée d'intérêts entre production d'électricité et protection de la nature et du paysage.

De plus il affaiblit la loi sur les forêts (art. 5 LFo), la loi sur les eaux (débits résiduels) et la loi sur l'aménagement du territoire (art. 24 ter LAT) qui constituent trois autres éléments essentiels de la protection de la nature. Cette loi est une catastrophe pour la nature helvétique, déjà si faible que l'on assiste à une constante diminution de la biodiversité et réduction des espaces naturels. Et tout ça pour une production aléatoire et ruineuse d'électricité.

Il est absurde de couvrir des pâturages de panneau photovoltaïques alors que leur installation sur des infrastructures



Projet de parc éolien à Vuisternens (FR)

existantes permettrait de produire plus de 100 % de toute l'énergie électrique consommée en Suisse.

La Suisse n'est pas un territoire favorable à l'énergie éolienne, qui a un impact ravageur sur la nature et les paysages, pour une production incertaine et très coûteuse d'électricité. Lorsqu'il y a du vent en Europe de l'Ouest, l'Allemagne voisine qui a installé 30'000 éoliennes produit un surplus d'électricité qu'elle sera tout heureuse de vendre à la Suisse à prix très bas ou nul.

Cette loi bâclée annonce des atteintes majeures à la nature et aux paysages. Il faut la refuser et la renvoyer au Parlement pour qu'il rédige une loi qui garantisse une production d'énergie

renouvelable dans le respect des « beautés de la patrie » célébrées par notre hymne national.



Philippe Roch est partisan du solaire- mais pas dans la nature !

# Détruire le paysage pour sauver le climat ?

**La loi sur l'électricité veut notamment encourager la construction de parcs éoliens, au risque de défigurer notre paysage et de provoquer d'autres dommages environnementaux.**



Défricher des forêts pour construire des éoliennes? Un non-sens ! (ici en Allemagne)

Dans un éditorial de la Frankfurter Allgemeine Zeitung, le politicien de gauche et ancien président du Parti social-démocrate d'Allemagne Oskar Lafontaine a formulé une mise en garde contre la construction accélérée de gigantesques éoliennes. « Sous le prétexte de protéger l'environnement, on détruit le paysage », déclarait-il. Selon lui, il était temps de mettre un

terme à la production d'électricité par des « colosses d'acier » pouvant mesurer jusqu'à 200 mètres de haut. Il est vrai, admettait-il, que beaucoup voient dans l'énergie éolienne la technologie de l'avenir. Or cette « production d'énergie qui se veut écologique » détruit les paysages et renforce involontairement les centrales thermiques au charbon, qui sont parmi les plus polluantes.

Rétrospectivement, ces paroles écrites il y a plus de dix ans peuvent paraître prophétiques. En Allemagne, la consommation de charbon a connu une augmentation massive et la dégradation des paysages se poursuit. Avec la nouvelle loi sur l'électricité et le « Windexpress », la Suisse, qui est à la traîne de l'Allemagne en matière d'énergie éolienne, veut elle aussi



promouvoir et accélérer la création de grands parcs éoliens. On oublie cependant leurs effets négatifs et dommageables pour l'environnement, indépendamment de leurs avantages incontestés.

Outre les atteintes visibles aux paysages, il y a d'autres facteurs à prendre en compte. On citera notamment, sans prétendre à l'exhaustivité, les répercussions suivantes sur l'environnement :

- **Des animaux tués** : les parcs éoliens représentent un danger mortel pour certaines espèces d'oiseaux, de chauves-souris et d'insectes. La station ornithologique de Sempach écrit à ce sujet : « Les incidences négatives des éoliennes sur les oiseaux sont attestées par plusieurs études scientifiques. » Les principaux risques résident dans le danger de collision avec les rotors, et la modification de l'habitat naturel.

- **Des éoliennes en forêt** : la loi sur l'électricité veut faciliter la création de parcs éoliens dans les forêts. Détruire des arbres pour sauver le climat ? Ce n'est pas ce qu'on appelle une stratégie durable. La construction d'éoliennes dans les forêts endommagerait gravement ce précieux écosystème, restreindrait l'habitat de la faune sauvage et contribuerait en outre à réduire l'absorption du dioxyde de carbone, nuisible au climat.



Les éoliennes sont un danger mortel pour les oiseaux

- **Une production polluante** : la construction d'éoliennes provoque « des dégâts environnementaux catastrophiques en Chine », a rapporté l'ARD (« Les sales dessous d'une énergie propre »). Pour rendre les parcs plus efficaces, on utilise du néodyme, un « élément de terres rares » produit presque exclusivement dans des mines chinoises. Son exploitation entraîne des « résidus toxiques » et libère de l'uranium et du thorium, métaux radioactifs. Ces substances ont fortement contaminé la faune et la flore et sont nocives pour l'homme.

- **Les éoliennes influencent le micro-climat** : une étude réalisée par des chercheurs de l'université de Harvard a montré que les températures enregistrent une hausse à proximité des

parcs éoliens. Les répercussions directes des éoliennes sur le climat sont apparues immédiatement, tandis que les effets positifs, s'ils existent, ne se sont manifestés que lentement.

- **Ombres portées et projections de glace** : les énormes rotors produisent de l'ombre dans les alentours des parcs éoliens, souvent associée à un effet stroboscopique analogue à celui d'une boule disco. Les habitants qui vivent à proximité ne sont pas les seuls à en être affectés, la faune en souffre aussi. Autre danger, les morceaux de glace, projetés parfois jusqu'à quelques centaines de mètres.

- **Un recyclage problématique** : certains éléments des éoliennes sont difficilement recyclables ou seulement en partie. C'est le cas des rotors, fabriqués dans une matière plastique renforcée par de la fibre de carbone et de verre, mais aussi des socles massifs en béton. Les fondations d'un parc peuvent atteindre 3'500 tonnes de béton armé. En général, le démontage complet des installations n'est pas prévu, le matériel n'est enlevé que de façon superficielle, l'essentiel demeurant sur place.

On mentionnera également le bruit et les infrasons, qui affectent tant les hommes que les animaux. Rappelons que la Suisse n'est pas un pays venteux et qu'elle possède une nature et des paysages préservés, qui font partie de ses ressources les plus précieuses. Dès lors, une conclusion s'impose : l'installation de milliers d'éoliennes dans notre environnement réduit ne peut pas constituer une bonne solution.

**Matthias Mast**



Des tonnes d'acier et de béton pour la construction d'éoliennes en pleine nature



Nature en danger : Grengiols, Chummese (VS) avec l'actuel petit barrage.

# Ces magnifiques zones protégées sont en danger

**La loi sur l'électricité facilite la construction d'infrastructures de production d'énergie jusque dans nos paysages protégés les plus précieux. Il faut s'opposer à ces atteintes à la nature en votant NON à la loi sur l'électricité le 9 juin.**



### Centrales hydroélectriques

Concrètement, la loi sur l'électricité autorise la construction de 16 centrales hydroélectriques. Certaines ne posent pas vraiment de problèmes (surélévation du mur de barrage avec des conséquences relativement bénignes pour l'environnement).

D'autres, en revanche, sont situées directement dans des zones classées à l'IFP et endommageraient de précieux habitats naturels tels que les tourbières, les prairies alluviales ou les zones de frai, et mettraient en danger des espèces rares d'animaux et de plantes.

• **Barrage de Gornerli (Zermatt, VS):** le projet poussé par le fournisseur d'électricité Alpiq se trouve dans le site national protégé du Cervin et détruirait un paysage de prairies alluviales protégé. Des documents officiels, que Tamedia s'est procuré via la loi sur la transparence, montrent que, de tous les barrages envisagés, celui de Gornerli serait le plus néfaste pour la nature et le paysage. Le glacier du Gorner est l'un des derniers paysages de glacier préservés des Alpes, selon Raimund Rodewald, directeur de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP).

• **Surélévation du mur du barrage du Grimsel et de celui du lac de l'Oberaar (BE):** ce projet aurait lui aussi un fort impact environnemental. Situé dans le site national protégé du glacier alpin d'Aletsch, il détruirait des paysages protégés de marais (initiative de Rothenthurm) et des zones alluviales, et mettrait en danger des mousses également protégées.

• **Retenue du grand glacier d'Aletsch (BE):** ce projet de centrale hydroélectrique se trouve lui aussi dans le site national protégé du glacier d'Aletsch.

• **Retenue de Trift (BE):** le Trift est un paysage de prairies alluviales d'importance nationale et l'un des derniers paysages préservés de Suisse.

• **Chummensee, Grengiols (VS):** à cet endroit est prévue une nouvelle retenue, ou plus exactement une surélévation du mur. Le site se trouve dans le parc paysager de la vallée de Binn, ainsi que dans le corridor écologique suprarégional du Ritterpass, et affecterait également des mousses protégées.

• **Surélévation du barrage de Göschenalp (UR):** la surélévation prévue à cet endroit est problématique, car elle menacerait des marais d'importance nationale.

### Parcs éoliens

La loi sur l'électricité vise par ailleurs à faciliter la construction de parcs éoliens des sites protégés ou dans à proximité immédiate. On soulignera notamment l'impact sur les sites paysagers protégés suivants : à Granges (SO), 4 turbines sont prévues juste à côté du site du Weissenstein, classé à l'IFP. À Tramelan (BE), ce sont 7 turbines qui devraient être érigées dans le voisinage du site protégé des Franches-Montagnes. D'autres parcs éoliens sont prévus dans le massif du Jura, de Burg, dans les cantons d'Argovie et de Soleure, jusqu'à Grandsonnaz, Sur Grati et le Mollendruz dans le canton de Vaud, en passant par Romont et le Mont-Sujet dans le canton de Berne.

On retrouve le même tableau dans la Suisse centrale, par exemple avec les parcs éoliens de Gume et de Bock/Turner, qui seraient construits en bordure ou à l'intérieur du site protégé du Napf. D'après le projet de plan directeur, d'autres parcs éoliens devraient être créés dans le canton de Zurich, dans les sites classés du Rhin-

Thur, de l'Irchel ou du Hörnli. En Suisse orientale, par exemple, le site classé du Sântis est concerné (projet Hochalp, AR).

### Centrales solaires

Plusieurs projets de parcs photovoltaïques affectent des sites alpins protégés. Par exemple, Grengiols (VS) est situé dans le parc paysager de la vallée de Binn, et Bernina (GR) jouxte deux sites classés à l'IFP.

### Conclusion

Un grand nombre de ces paysages suisses très précieux sont menacés par la loi sur l'électricité ou plus ou moins directement lésés. Cependant notre merveilleuse nature et nos paysages magnifiques ne seraient pas les seuls à en pâtir. Comme le formule l'IFP : « Les paysages et les sites et

monuments naturels d'importance nationale renseignent sur les aspects géographiques, biologiques et historiques de notre pays. Ils créent un sentiment d'identité auprès de la population, qui les apprécie aussi en tant que lieu de détente. Tous ces aspects ont un effet positif sur le bien-être et la santé et contribuent à la plus-

value touristique du paysage. » Logiquement, dès lors, les sites répertoriés par l'IFP doivent demeurer intacts, également pour notre bien-être et notre santé.

Pour toutes ces raisons, le 9 juin prochain, il faut voter NON à cette loi néfaste et élaborée dans la précipitation.

**Anna Zangger**



Paysage mis en danger par Grengiols Solar (VS)



# NON à la loi sur l'électricité le 9 juin 2024

Au cours des 100 dernières années, la biodiversité a massivement diminué en Suisse. Un tiers des espèces et la moitié des habitats sont menacés. Une nature saine et intacte est pourtant notre meilleure alliée pour lutter contre le réchauffement climatique.

**La nouvelle loi sur l'électricité relève la protection de la nature au**

**second plan, érigeant la production d'énergie en priorité absolue.**

Concrètement, cela signifie que la loi :

- facilite le défrichement des forêts pour la construction d'éoliennes ;
- permet la création de parcs solaires géants en pleine nature ;

- affaiblit la protection des cours d'eau.

Cette loi permet de sacrifier notre nature sur l'autel du climat : un non-sens absolu, car on ne peut pas vivre sans biodiversité. Le climat et la nature doivent être protégés conjointement, et ne pas être mis en concurrence.

**La nouvelle loi facilite le défrichement des forêts pour la construction d'éoliennes.**

**La loi sur l'électricité facilite la construction d'éoliennes en forêt.**

- Pour chaque éolienne installée en forêt, environ un hectare est défriché.
- A cela s'ajoutent les chemins d'accès, d'une largeur de quatre à six mètres.
- Le défrichement, les fondations des éoliennes et les routes forestières altèrent le sol de manière irréversible, jusqu'au sous-sol.
- Les éoliennes présentent un risque de collision important pour l'avifaune – dont les chauves-souris et plusieurs espèces d'oiseaux protégées – et augmentent le stress pour d'autres espèces, comme les mammifères.

**La loi permet la construction de arcs solaires et éoliens en pleine nature et dans des paysages protégés.**

Une nature et des biotopes intacts sont indispensables à notre survie et sont nos meilleurs alliés dans la lutte contre le changement climatique. Les paysages naturels intacts sont par ailleurs essentiels à notre bien-être.

**Les centrales hydroélectriques sont même autorisées dans certains biotopes d'importance nationale et dans les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs.**

**La loi sur l'électricité autorise la construction de parcs éoliens et solaires en pleine nature, notamment dans les Alpes et dans des biotopes d'importance régionale, cantonale et locale.**

De graves atteintes à des paysages protégés au niveau fédéral sont également possibles – sans même devoir être compensées.

**La loi permet la construction de centrales hydroélectriques même dans des biotopes d'importance**

**nationale et des réserves d'oiseaux d'eau et migrateurs. Dans la pratique, cela signifie que :**

- il est possible de retenir l'eau des rivières ou les détourner pour construire des barrages ;
- certaines vallées et plaines alluviales, ainsi que des zones marécageuses, peuvent être inondées, même si elles sont protégées.

Actuellement, 95% du potentiel hydraulique est utilisé, et le sacrifice de notre nature ne servirait donc qu'à exploiter les 5% restants.

**Des zones alluviales d'importance nationale risquent de disparaître.**





# Le peuple s'insurge contre les grands projets de production d'énergie dans la nature

**Un nombre croissant de communes s'élèvent contre la construction de grands parcs éoliens et solaires en pleine nature : elles refusent que nos paysages subissent des atteintes excessives. Or, la nouvelle loi sur l'électricité restreindrait ce droit de regard démocratique.**



La population de Saanen (BE) a dit non à un projet solaire de grande envergure.

Les gros titres se succèdent – rien que cette année, plusieurs projets de grands parcs solaires dans les Alpes ont échoué. La raison : la population des communes concernées s'y est opposée par la voie démocratique. Fin janvier, la commune de Surses, dans le canton des Grisons, s'est prononcée contre l'implantation sur son territoire d'un parc solaire qualifié de « mégaprojet ». Celui-ci devait être exploité par la centrale électrique de Zurich (EWZ). Ses dimensions étaient effectivement gigantesques : le Val Nandro, dans les Alpes, devait être pavé de panneaux solaires sur 65 hectares, ce qui correspond à peu près à 93 terrains de football. On prévoyait environ 11'000 tables solaires, comprenant environ 90'000 modules en tout. La décision populaire a été très claire, alors même qu'en votant « oui » la petite commune de montagne aurait encaissé chaque année plus de 600'000 francs. Les citoyennes et citoyens ont préféré préserver la nature et le paysage.

Ce « non » clair et net n'est pas un cas isolé. Certes, il existe des communes telles que Grengiols, dans le Valais, qui donnent leur accord à un parc photovoltaïque, mais le mouvement va plutôt dans le sens inverse (d'ailleurs, même Grengiols-Solar, qui a signifié le coup d'envoi du funeste « Solarexpress » du Parlement, a été massivement redimensionné). Avant Surses, Disentis (GR), Melchsee-Frutt (OW) et Saas-Grund (VS), par exemple, avaient déjà refusé ce genre d'installation.

Le « non » très remarqué de Surses a été suivi d'une cascade d'autres refus: deux jours après seulement, les communes de Hasliberg (BE) et d'Albinen (VS) ont voté contre la création de parcs solaires géants. Et, début mars, Oberiberg (SZ) a elle aussi dit « non » à la centrale « Alpin Solar Ybrig » que voulait édifier le grand producteur d'énergie Axpo.

## **De grands parcs solaires dans les Alpes : une « fausse piste »**

Le résultat est donc le suivant : les populations concernées ne veulent pas d'un renforcement de l'énergie solaire à n'importe quel prix – a fortiori si cela signifie sacrifier de précieux paysages. Le « Solarexpress » marque le pas. Les critiques se font de plus en plus virulentes, y compris dans les médias. « Cette fixation aveugle sur la création de grands parcs photovoltaïques dans les Alpes fait figure de fausse piste », a écrit le Tages-Anzeiger, qui préconise une approche différente.

De fait, les refus formulés par la population montrent qu'en engageant le « Solarexpress » les parlementaires à Berne se sont trompés sur les attentes nationales et locales. Les projets prévus à Orsières (VS), Ilanz (GR) et Saanen (BE) ont également été enterrés au cours de l'automne et de l'hiver derniers. Par ailleurs, le canton du Valais s'est prononcé en septembre 2023 contre un décret sur les projets solaires qui voulait appliquer le « Solarexpress » sur son territoire et accélérer la construction de parcs solaires dans les Alpes – en passant outre les procédures habituelles de consultation.

Tous ces grands projets alpins refusés auraient dégradé des paysages jusque-là intacts. La population est attachée à préserver et protéger ces paysages, et, pour ce faire, elle est prête à renoncer à d'importantes rentrées financières.

## **La loi sur l'électricité fait reculer la protection de la nature et du paysage**

La politique en matière d'énergie éolienne semble devoir connaître un sort similaire. Là aussi, les grands projets font face à des vents contraires. Des fournisseurs d'énergie comme Energie Wasser Luzern (ewl) soulignent la difficulté de développer l'éolien en Suisse sur une grande échelle

indépendamment des considérations politiques. En cause, la topographie et la forte densité de population, qui constituent un véritable défi. « Les parcs éoliens se trouvant plus près des zones habitées, il est normal que les inquiétudes des habitants concernés soient plus nombreuses à s'exprimer. » Il y a aussi « des doutes touchant les émissions de bruit et de possibles effets négatifs sur nos ressources paysagères ». On craint également que la faune, notamment les oiseaux et les chauves-souris, soit affectée. Il est donc « logique » que l'« aménagement » de parcs éoliens ait été « hésitant ».

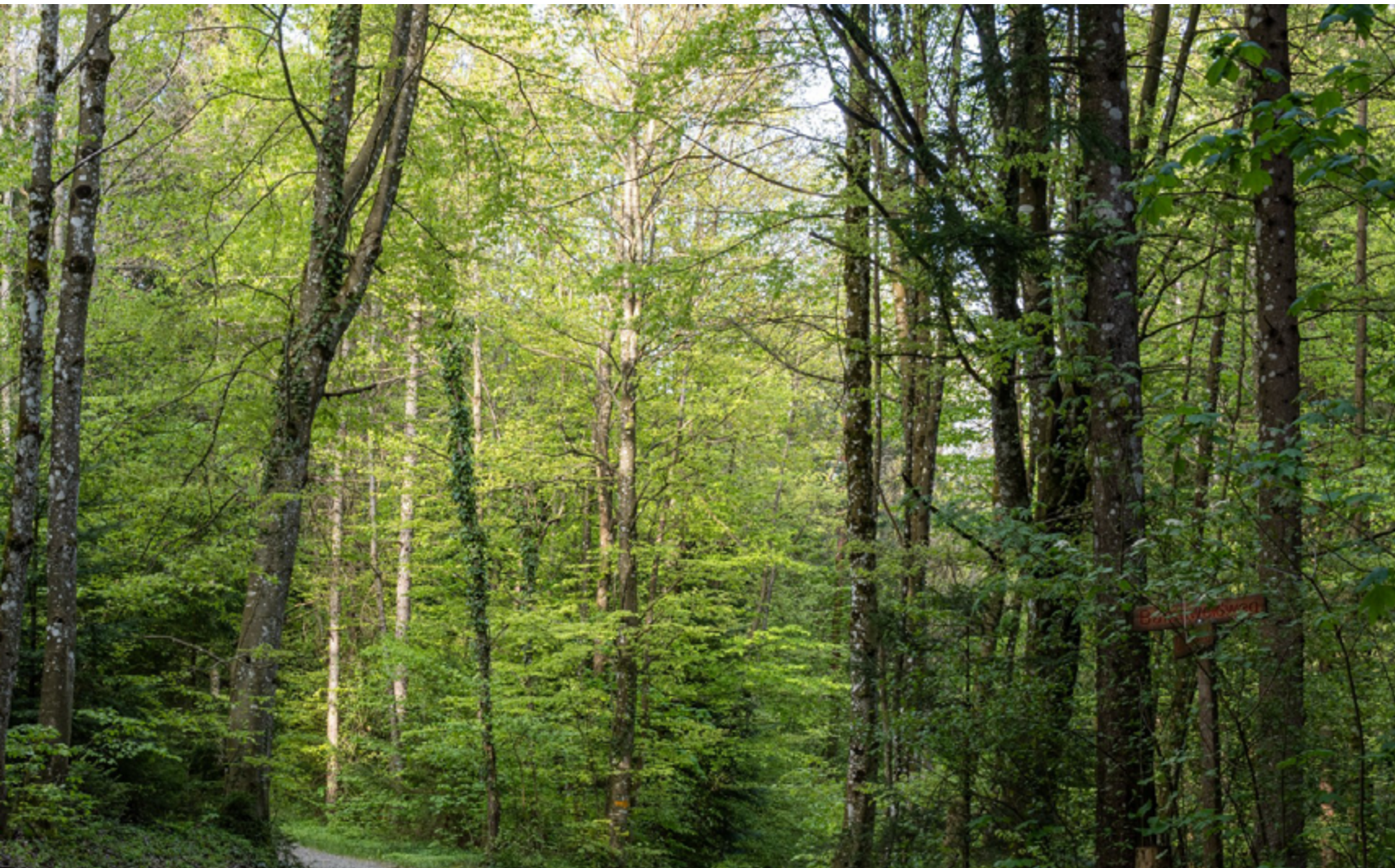
C'est là, justement, qu'intervient la nouvelle loi sur l'électricité. Elle entend faciliter la construction de grandes installations et de concentrer les procédures. L'art. 12 al. 3 de la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité) établit que « l'intérêt national prime les intérêts contraires d'importance cantonale, régionale ou locale ». En clair, la production d'énergie et d'électricité est prioritaire, y compris sur les intérêts de la nature et du paysage. Selon le professeur de droit constitutionnel Alain Griffel, de l'Université de Zurich, cette primauté générale de l'intérêt à produire de l'électricité viole la Constitution fédérale. Il est d'autant important de voter NON le 9 juin à la loi sur l'électricité.

**Matthias Mast**



# Les habitats protégés doivent être préservés

**Protéger les précieux habitats intacts sera l'un de nos plus grands défis de ces prochaines années. Le fait que la loi sur l'électricité manque à cette tâche montre que la gravité de la situation n'a pas été comprise. Il en va de notre survie et de celle de millions d'autres espèces.**



Le développement des installations éoliennes, hydrauliques et solaires ne doit pas se faire au détriment d'habitats précieux et de leur biodiversité, aux frais de la collectivité (ici en Allemagne).



**DIANA SOLDO**

Biologiste et spécialiste des sciences de l'environnement, Dr sc. ETH

Beaucoup de précieux habitats ont déjà été détruits, et il ne faut absolument pas que nous sacrifions les derniers qui restent pour satisfaire notre insatiable soif d'énergie. Il est temps de préserver et d'étendre les zones protégées. La Suisse est nettement à la traîne par rapport aux autres pays d'Europe en termes de territoires protégés. Alors qu'en moyenne, plus de 25% des espaces européens sont protégés, on atteint à peine 10% en Suisse.

La Suisse a signé de nombreux grands accords internationaux qui imposent des conditions, des stratégies poli-

tiques et des mesures claires pour la protection des habitats et la préservation de la biodiversité. D'après l'accord de Kunming-Montréal de 2022, 30% des surfaces mondiales devraient, par exemple, être protégées d'ici 2030. Ces accords sont légalement contraignants et ne peuvent pas être arbitrairement ignorés.

Le développement des éoliennes, des barrages hydrauliques et des panneaux solaires ne doit pas se faire aux dépens d'habitats précieux et de la biodiversité, ni être vendu comme une énergie « verte » ou « durable », et subventionné aux frais de la collectivité.

### **Des subventions nuisibles**

Il ne s'agit pas d'une question d'approvisionnement énergétique, mais de notre survie. La biodiversité et ses services écosystémiques forment le fondement de la vie. Leur disparition met en péril nos moyens de subsistance et les performances économiques de notre pays. Notre prospérité ne dépend

pas avant tout de la quantité d'énergie disponible, mais plutôt du nombre d'espèces qui peuvent survivre dans nos sols, nos forêts, nos rivières, nos zones alluviales et nos montagnes. La biodiversité est déterminante pour la conservation des sols, le stockage de l'eau et du carbone, la formation des nappes phréatiques, le rafraîchissement des paysages, la résistance des écosystèmes au changement climatique, et bien plus encore.

Au cours des cent dernières années, la biodiversité a considérablement diminué en Suisse. Un tiers des espèces et la moitié des habitats sont menacés et figurent sur la liste rouge de l'IUCN. La disparition de la biodiversité, la fragmentation et l'exploitation des habitats, associées à l'imperméabilisation des sols, sont une grave menace pour toutes les formes de vie, y compris pour l'Homme. La nouvelle loi sur l'électricité et les subventions qui y sont liées renforcent cette évolution négative.



### Des éoliennes dans les bois

La nouvelle loi sur l'électricité prévoit l'implantation de dizaines d'éoliennes en forêt. La construction, l'exploitation et le démantèlement de ces installations causeraient d'énormes dommages écologiques dans les bois. L'introduction des éoliennes, des routes et des infrastructures qu'elles requièrent, créent une fragmentation et une perte des habitats. Les surfaces défrichées ont un impact sur le climat, le vent, l'humidité des sols et les températures au plus profond des bois. Les travaux de construction, les fondations et les routes forestières altèrent fortement la nature des sols et perturbent leurs fonctions, dont la restauration peut prendre des siècles. Ces dommages écologiques considérables sont sans commune mesure avec la durée de vie assez courte des éoliennes, qui n'excède pas 25 ans.

Ces machines affectent de diverses manières la faune sauvage qui vit dans les forêts, que ce soit par des collisions, le stress ou la perte d'habitat. Les éoliennes, les routes et les câbles électriques coupent leurs habitats et les voies qu'ils empruntent. Les fréquences sonores dérangent non seulement les hommes, mais aussi les animaux.

### Des panneaux solaires dans les zones protégées

Les grands panneaux solaires dans les zones écologiquement sensibles, particulièrement riches en espèces, ont des conséquences importantes sur l'ensemble de l'écosystème. Ils transforment l'ensoleillement, l'incidence de la lumière, la nature du sol et l'humidité. Leurs longues ombres influent sur la végétation, notamment sur la hauteur de croissance, la fréquence de floraison et le degré de couverture des plantes. Ils modifient aussi la qualité de la vie et les routes migratoires des animaux. La mortalité des oiseaux créée par les panneaux solaires est aussi importante que celle causée par les éoliennes. Les oiseaux, les chauves-souris et les insectes se cognent aux grands panneaux en les confondant avec des plans d'eau. Les changements et les perturbations qu'ils entraînent augmentent le risque d'apparition d'espèces invasives et d'éviction des espèces indigènes.

Dans les zones de moindre valeur écologique, comme les espaces urbains ou les surfaces de culture intensive, les panneaux solaires provoquent moins de dommages. Selon les cas, ces zones peuvent même être valorisées et gagner en biodiversité.

### L'énergie hydroélectrique dans les zones alluviales

Pour les installations hydrauliques, des rivières sont retenues ou détournées et des zones alluviales, marécageuses et des vallées sont inondées. Ce genre d'installations restreint les quantités d'eau résiduelles, fait varier brutalement les débits et affecte la présence et la migration de nombreuses espèces. Les barrages hydrauliques blessent ou tuent ainsi près d'un quart des poissons, emportent leurs frayères et entravent leurs déplacements.

En Suisse, plus de 95% du potentiel hydraulique disponible est déjà exploité. Des milliers de kilomètres de ruisseaux et de rivières s'amenuisent, ou sont même asséchés. Des habitats ont disparu et beaucoup d'espèces de poissons, de plantes ou de petits animaux ont été éradiquées, ou sont fortement menacées. Là où les saumons et les truites de mer remontaient jadis les rivières de notre pays, bien d'autres espèces luttent aujourd'hui pour leur survie.

La nouvelle loi sur l'électricité veut sacrifier les derniers habitats aquatiques précieux pour exploiter les 5% restants de potentiel énergétique. Les zones alluviales d'importance nationale comme Val Lumnezia, le Val Roseg ou le Vallon de l'Alldon menacent de disparaître. Nous devons empêcher cela.

Il est temps d'adopter une politique énergétique durable, centrée sur la protection de nos habitats et la conservation de la biodiversité. Car, en définitive, il ne s'agit pas de l'énergie, mais de la survie de toute notre communauté de vie.

# «La destruction des paysages naturels s'accompagne toujours d'une perte du sens de la vie.»

## Interview avec Hans Weiss, protecteur du paysage

*Hans Weiss, né en 1940 à Küsnacht ZH, a consacré toute sa vie à la protection du paysage et de la nature en Suisse. En tant que responsable de la protection du paysage du canton des Grisons, chargé de cours à l'EPF de Zurich pour la protection de la nature et du paysage, directeur de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage et du Fonds suisse pour le paysage, il a contribué de manière décisive, comme Franz Weber, à préserver la nature en tant que telle et à sauver les paysages ruraux proches de la nature de l'abandon et de la destruction.*



Hans Weiss dans son jardin Photo: Matthias Mast.



**MATTHIAS MAST**  
Rédacteur



Projet de parc éolien de Provence dans le canton de Vaud



**Pourquoi êtes-vous contre « l'acte modificateur unique », qu'on appelle à présent « loi sur l'électricité » et, selon les points de vue, « loi sur la sécurité énergétique » ou « loi sur la dégradation du paysage ? »**

En résumé, parce qu'il sacrifie, au nom de la prétendue transition énergétique, la participation de la population et le droit de recours des associations de protection de la nature et du paysage.

**Mais la fondation que vous avez cocrée pour la protection de la nature soutient ce décret ?**

Oui, malheureusement. Quand on participe officiellement à des commissions parlementaires ou à une table ronde, on est à la merci du compromis négocié. Je dois dire en toute honnêteté que cette table ronde a donné certains résultats, mais la protection des zones alluviales a été mise à mal.

**De quelle façon ?**

Dans certains cas, l'exigence de débit résiduel peut être levée – ce qui peut signifier l'assèchement de zones humides en aval. L'emplacement et la nécessité des installations sont fixés par le plan directeur et la loi, et ne peuvent pratiquement plus être contestés.

**Selon les partisans du décret, le compromis actuel porte très peu atteinte au paysage naturel protégé.**

À d'autres ! De manière générale, ce décret manteau est un monstre bureaucratique, dont l'application sera très difficile. En fait, c'est un patchwork, critiquable de toutes parts. De plus, il est contraire à la Constitution fédérale, car il piétine le statut d'égalité entre les intérêts de l'approvisionnement énergétique et ceux de la protection de la nature et du paysage. Suivant ce compromis, l'approvisionnement en énergie prévaut en principe. Je trouve

cela désastreux. D'après la Constitution une telle balance des intérêts dans la loi n'est pas autorisée : chaque cas particulier doit être apprécié en tenant compte de toutes les spécificités locales.

**Mais comment expliquer à la population que l'intérêt à produire une énergie suffisante ne doit pas primer sur la protection de la nature et du paysage ?**

C'est une question philosophique, à laquelle je répondrai comme suit : nous ne pouvons pas placer les besoins des hommes au-dessus de la préservation de la nature, car nous dépendons d'elle et en faisons partie. Politiquement, cela signifie que la loi sur l'électricité, comme s'appelle maintenant « l'acte modificateur unique », veut justement privilégier l'approvisionnement énergétique, bien que la sauvegarde de la nature, du paysage et des forêts soit aussi importante.

**Les Suisses pourront se prononcer sur cette question philosophico-politique le 9 juin. C'est une bonne chose.**

Seulement grâce au référendum qu'ont heureusement lancé des personnes comme Vera Weber et d'autres militants. Car les citoyens devaient être privés du droit à s'exprimer sur ces questions. Ni le Conseil fédéral ni le Parlement ne voulaient que la population et les cantons participent à cette décision.

**La campagne référendaire est difficile, car la consommation d'électricité ne cesse de grimper. La population veut suffisamment d'énergie...**

... et suffisamment d'espaces naturels et de détente ! Par ce vote, les Suisses doivent décider entre l'un et l'autre, car le Parlement et le Conseil fédéral ont clairement voulu faire primer la production d'énergie – alors que l'intérêt de disposer d'une nature saine, forte et intacte est certainement

tout aussi important aux yeux de la population !

**Le compromis vise justement, en fin de compte, la satisfaction de la consommation d'énergie en Suisse. Comme il a déjà été dit, nous consommons toujours plus d'électricité...**

...et nous en gaspillons toujours plus. C'est par là qu'il faut commencer !

**Où et comment ?**

D'après une étude menée par l'Office fédéral de l'énergie, l'usage inefficace de l'électricité, à savoir le gaspillage d'énergie, se monte à plus de 20% de la consommation totale dans notre pays.

**Ce qui signifie concrètement ? Par où, alors, commenceriez-vous ?**

Certaines entreprises consomment deux fois plus d'électricité que la ville de Lucerne. Il faudrait donc les obliger à contrôler leur consommation. On pourrait aussi beaucoup gagner avec « l'énergie intelligente » (la meilleure répartition des heures de pointe).

**La consommation d'énergie des entreprises est une chose, celle de la population en est une autre.**

Au lieu de satisfaire toujours la demande, on devrait mettre l'accent sur le caractère limité de l'offre. On ne peut jamais tout avoir, à toute heure du jour et de la nuit. Il faudrait montrer aux gens des limites claires en fait de consommation d'énergie, comme c'est le cas dans d'autres domaines de la vie.

**Vous voulez rationner la consommation énergétique ?**

Rationner est un terme fort, et ce n'est pas ce que je veux dire. Il s'agit de changer les mentalités concernant la consommation d'électricité. Un tarif appliqué au luxe, notamment pour les piscines chauffées, pourrait aussi faire bouger les choses.

**Là, vous devez préciser.**

Un exemple de méthode simple : en Californie, il y a régulièrement des problèmes avec le réseau électrique. Les opérateurs informent leurs clients par un bref message chaque fois qu'ils doivent réduire leur consommation d'électricité, pour que tous ne fassent pas marcher en même temps leur machine à laver, leur sèche-linge ou leur grille-pain. Là-bas, cela fonctionne et ça permet d'éviter les pannes de réseau. Ce serait également possible en Suisse. Nous devons changer d'attitude et nous habituer à ne pas pouvoir consommer à toute heure du jour et de la nuit – comme je l'ai déjà dit – l'énergie en général, et l'électricité en particulier.

**Jetons donc un coup d'œil au passé, en un temps où des vallées et des villages entiers étaient inondés pour produire de l'énergie. À l'époque, on n'avait pas le choix et peu de gens s'y opposaient.**

C'était, comme vous le dites justement, une autre époque. Depuis, la situation a changé. Entre-temps, 90% des cours d'eau exploitables ont été aménagés, même dans le parc national. Aujourd'hui, il faut porter un tout autre regard sur les choses. Les projets de production d'énergie au détriment de la nature et du paysage ne devraient plus être réalisés. À présent, il nous faut davantage de verdure dans les villes et plus de nature à la campagne.

**Mais selon les partisans de cette loi, seule une faible part de la nature est sacrifiée, tant pour les éoliennes que pour l'énergie solaire.**

Je vous répondrai par une phrase de Goethe : « J'entends bien le message, mais la foi me manque pour y croire. » Je peux vous montrer sur une carte quelles perles de la nature sont exposées aux convoitises des compagnies d'électricité, qui réduisent à néant des décennies d'acquis dans la protection de la nature. Je suis révolté à l'idée que des éoliennes gigantesques couvrent les douces collines du Jura ou les célèbres montagnes des pré-Alpes, avec une route menant à chaque turbine ! La destruction des paysages naturels s'accompagne toujours d'une perte du sens de la vie.



Photo: Peter Lüthi



Des parcs solaires  
dans mes montagnes ?

**NON** à la loi sur  
l'électricité  
le 9 juin 2024

loielectricite-non.ch



Nous pouvons produire suffisamment d'énergie renouvelable en exploitant les infrastructures existantes, comme les toits et les façades. Il n'est donc pas nécessaire de détruire nos forêts et nos zones naturelles, comme le prévoit la loi. **Votez NON à la loi sur l'électricité le 9 juin, et demandez au Parlement de revoir sa copie!**

**Soutenez notre campagne  
sur le site [www.loielectricite-non.ch](http://www.loielectricite-non.ch)**

- Devenez membre de notre comité.
- Envoyez des cartes postales de soutien à vos amis, votre famille et vos collègues.
- Financez une petite annonce.
- Financez la distribution de flyers dans votre commune.
- Commandez du matériel de campagne pour un NON à la loi sur l'électricité.
- Soutenez notre campagne en faisant un don – chaque franc compte !



loielectricite-non.ch

Fondation Franz Weber  
3000 Berne 13